

Séance du 27 octobre 2023 à 18 h / Convocation le 23 octobre 2023

**Présents :**

**Mme Véronique BALDUCCHI, M. René BALLART, Mme Sandrine BARAT, M. Jean-Louis BONNEMAISON, M. Cédric CASSAIGNEAU, M. Christophe DUPIN, Mme Monique FABÉ, M. Nathan LOUGARRE, Mme Silvine NICOLOSO, Mme Sophie PLA-BERART, Mme Anne RAZOUS, M. Daniel SOUPENE.**

**Procuration (s) :**

**Mme Annie PUJOL-DURAND donne pouvoir à M. SOUPENE Daniel  
Mme Monique RODELLAR donne pouvoir à Mme Silvine NICOLOSO  
M. Julien ROUY donne pouvoir à M. CASSAIGNEAU Cédric**

**Excusé(s) non représenté(s) :**

**Secrétaire de séance : Mme Monique FABÉ**

**Président de séance : M. Daniel SOUPENE**

*Monsieur le Maire ouvre la séance,*

*Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 30 juin 2023*

*Après lecture le procès-verbal du 30 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés*

\*\*\*\*\*

**Délibérations :**

**2023-16 : Souscription de parts de capital et signature contrat de vente dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective (OAC)**

Trois installations photovoltaïques sont en cours d'installation dans la commune et quatre bâtiments municipaux (Mairie, école, salle polyvalente, église) peuvent bénéficier de l'électricité produite.

La municipalité doit à cet effet souscrire une part sociale d'une valeur de 100 € à ENERCOOP Midi-Pyrénées pour devenir sociétaire, approuver le contrat de vente d'électricité dans le cadre

d'une opération d'autoconsommation collective et donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ledit contrat, le bulletin de souscription et toutes pièces administratives liées à ce projet.

**Votée à l'unanimité**

**2023-17 : Adhésions des communes de BEAUCHALOT, SAINT-MEDARD et IZAUT DE L'HOTEL au SIVOM SAINT-GAUDENS MONTREJEAU ASPET MAGNOAC**

Monsieur le Maire détaille les demandes d'adhésion :

- la commune de BEAUCHALOT a sollicité son adhésion à la compétence "restauration scolaire"
- la commune de SAINT-MEDARD a sollicité son adhésion à la compétence "restauration scolaire"
- la commune d'IZAUT DE L'HOTEL a sollicité son adhésion aux compétences "restauration scolaire" et portage de repas à domicile"

Le Conseil Municipal doit approuver ces adhésions.

**Votée à l'unanimité**

**2023-18 : Retrait de la commune d'UGLAS de la compétence "travaux de voirie", de la commune d'ARNÉ et de la communauté de communes Plateau de LANNEMEZAN du SIVOM SAINT-GAUDENS MONTREJEAU ASPET MAGNOAC.**

Lors de l'assemblée du 19 septembre 2023, le Comité Syndical du SIVOM a approuvé le retrait de :

- la commune d'Arné du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac ;
- la commune d'Uglas de la compétence « Travaux de Voirie » ;
- la communauté de communes Plateau de Lannemezan du SIVOM Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac.

Le Conseil Municipal doit approuver ces retraits.

**Votée à l'unanimité**

**2023-19 : Modification de la délibération du RIFSEEP n°2023-12 du 30 juin 2023 et plus précisément l'article 1**

Monsieur le Maire explique le besoin de modifier la délibération 2023-12 du 30 juin 2023 qui attribuait le RIFSEEP aux agents titulaires, stagiaires et aux agents contractuels de droit public ayant une durée de contrat supérieure à 6 mois.

Suite aux échanges avec le Comité Social Territorial du Centre de Gestion qui nous a précisé que le principe d'égalité de traitement implique de ne pas conditionner l'attribution du RIFSEEP à la durée du contrat des agents contractuels, suite à leur avis favorable, l'article 1 « *les Bénéficiaires* » est modifié dans le sens « le RIFSEEP est attribué aux agents titulaires, stagiaires et **aux agents contractuels de droit public (sans minimum de durée de contrat)** »

Les autres articles de la délibération 2023-12 demeurent inchangés.

**Votée à l'unanimité**

## **2023-20 : Fonds de soutien au développement des activités périscolaires versé par l'état aux communes membres.**

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement des versements des fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

La commune d'ESTANCARBON ayant opté pour 4 jours ½ d'école est concernée par ce versement.

La commune est chargée d'effectuer la demande de dotation allouée par l'état et s'engage à informer l'EPCI du versement et à lui reverser les sommes perçues au fur et à mesure de leurs encaissements (mandat à la Communauté des Communes).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le reversement de ce fonds à la Communauté Cœur Coteaux Comminges, de valider la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et de dire que la dépense de fonctionnement est prévue au budget.

**Votée à l'unanimité**

### **Questions diverses :**

- Mme BALDUCCHI demande s'il est possible de procéder à une "démoustication" pour l'été prochain.

La réalisation semble compliquée en milieu rural mais nous allons interroger la Préfecture pour connaître les possibilités, les produits utilisés, etc....

Nous en débattons quand nous aurons les éléments lors d'un prochain Conseil Municipal.

- Mme BALDUCCHI signale qu'elle a vu une fissure sur un mur de l'Eglise. Nous ferons vérifier ce mur et en informerons le Conseil Municipal du résultat du diagnostic.
- Plusieurs élus remontent la nécessité d'avoir un container "plastique" supplémentaire". La demande va être faite auprès de la 5C.
- Monsieur le Maire indique qu'il relance le dossier "Chemin du Village"

### **Informations :**

- Le Repas des Aînés aura lieu le 10/12/2023
- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 08/12/2023

### **La séance est levée à 20h15**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Daniel SOUPENE